

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2017**

NOMBRE DE MEMBRES  
composant le Conseil : 35  
en exercice : 35  
présents : 28  
représentés : 4  
pour : 32  
abstentions : 0  
contre : 0

**OBJET : Autorisations d'Urbanisme - Autorisation donnée au Maire : Travaux de remplacement de menuiseries extérieures au Centre Municipal de Santé, à la Maison de l'Enfant et des Parents, aux logements du Parc et du Tennis Municipal. Travaux de réalisation de réfection complète de couvertures : Rotonde de l'école maternelle Jean Macé, Fontenay Scope et toit végétalisé aux abords de la place de**

L'An deux mille dix-sept, le vingt-six avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le dix-neuf avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

**Etaient présents** : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, D. LAFON, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjoints ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, J-L. DELERIN, V. RADOARISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, A. SOMMIER, F. ZINGER, P. BUCHET, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés** :

M. GALANTE-GUILLEMINOT	à	L. VASTEL
C. ALVARO	à	JM. GASSELIN
C. MARAZANO	à	F. ZINGER
S. CICERONE	à	G. MERGY

**Absente excusée**: A. BULLET.

**Absents** : J. N'GALLE-EBOA, JJ. FREDOUILLE

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Muriel FOULARD est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.421-4 et R. 421-17 du code de l'Urbanisme relatifs aux travaux soumis à déclaration préalable,

Envoyé en préfecture le 10/05/2017  
Reçu en préfecture le 10/05/2017  
Affiché le 10/05/2017  
Dossier n° 2017-2017-10-DEL-170426\_3-DE

Considérant les projets de remplacement de menuiseries extérieures et de réfection complète de couvertures sur différents équipements communaux,  
Considérant la réalisation d'une toiture végétalisée, place de l'église, au-dessus de la rampe d'accès des parkings souterrains de France Habitation,

Considérant que ces travaux relèvent des dispositions de l'article R 421-17 du Code de l'Urbanisme et nécessitent l'obtention de déclaration préalable,

Vu l'avis de la commission,  
Sur la proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des dossiers de déclarations préalables pour les travaux des bâtiments communaux suivants :

- Centre Municipal de Santé,
- Logements du Parc et du Tennis Municipal,
- Ecole maternelle Jean Macé,
- Fontenay Scope,
- Ainsi que pour la toiture végétalisée au-dessus de la rampe d'accès J&M Dolivet.

**Article 2** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits  
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Conseiller Départemental



Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
En préfecture le 10/05/17  
Publication/Affichage du 10/05/17 au 10/07/17  
Pour le Maire par délégation  
Le Directeur Général des Services  
L'agent autorisé